

en cette Ville de *Milan*, forment pour ce pays une époque assez remarquable pour en faire ici le récit qu'en voici.

La grande Chartreuse de *Parvie*, fondée à *Milan* par le Duc Jean Galéace, est très-renommée par sa magnificence, par l'hospitalité qu'elle exerce & par ses grands revenus, malgré lesquels ses dettes s'étoient successivement augmentées par le défaut d'économie. Quoique ces Religieux eussent déjà, depuis plus de deux siècles, cherché à se libérer par deux Dispenses Papales, fondées sur une allégation erronée, de l'obligation, à eux imposée par le Document de leur Fondation, de distribuer tous les ans de leurs revenus dix mille florins d'or aux Pauvres, lesquelles aumônes avoient en effet été réduites à une somme très-modique; la mauvaise économie n'en a pas moins subsisté. Comme le Duc, leur Fondateur, s'étoit réservé le Droit de Patronage & autres Droits sur cette *Chartreuse*, ses Successeurs l'ont sans interruption regardée & traitée comme un *Fief-Ecclesiastique*, dont la propriété appartenoit à leur Domaine, jusques-là même que dès le tems de la Domination d'*Espagne*, le Fisc a plusieurs fois agi pour sa réunion aux Domaines. L'Impératrice-Reine Apost. de Hongrie & de Bohême, a rejeté ces Actions du Fisc établies depuis 200 ans; mais en échange, usant du Droit héréditaire qu'Elle a sur cette Fondation, Elle a pris depuis peu la résolution de faire, à l'égard de l'administration temporelle de ses revenus, les arrangements qui d'une part lui ont paru nécessaires pour une meilleure économie & pour le maintien de la Discipline claustrale; tandis que d'autre part ils pourroient opérer la distribution des aumônes.